

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1646

Rubrik: Coopération

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le service public s'exporte

Les services des communes qui gèrent la voirie, la distribution de l'eau, l'épuration, détiennent un savoir-faire qu'ils pourraient mettre à disposition des pays en développement. Pas seulement en détachant un expert, notamment à la demande de la DDC, mais en constituant une société sans but lucratif capable d'intervenir dans ce vaste marché comme consultant, analyste, surveillant.

Charlotte Robert, qui connaît à la fois les problèmes du développement et les services des eaux locaux, nous fait part de son expérience.

Suivre le tuyau

«Mes premières expériences m'ont montré que les difficultés que rencontrent les pays en développement viennent de décisions politiques; mes secondes m'ont conduite à visiter différents services industriels et à m'intéresser à leur comptabilité.

- La comptabilité des services des eaux est faite de telle sorte que les prix couvrent toujours les coûts. C'est un bon principe, mais il n'incite pas à l'économie. Et les services industriels ont travaillé depuis des décennies avec ce principe. Je les vois donc mal dans un environnement où ils devraient faire une offre de gestion dans le cadre de paramètres financiers; c'est quelque chose qu'ils n'ont jamais fait, alors que les entreprises privées le font régulièrement.
- La maintenance du réseau, qui est un poste extrêmement important au budget, en est encore à l'enfance de l'art. Ce n'est pas une critique, c'est de nouveau le résultat d'une situation où l'on ne "suivait" pas les tuyaux qu'on installait. A l'heure actuelle, les services industriels en général ne savent pas de quels matériaux sont faits leurs tuyaux et comment ces matériaux peuvent réagir dans les différents terrains. Il y a un groupe de recherche international qui dissémine toutes les infor-

mations disponibles pour aider les services à mieux planifier leurs travaux et prévoir leurs coûts.

La ville de Lausanne a développé un système d'écoute des tuyaux qui est certainement performant mais qui est trop cher pour de petites communes.

- Les décisions politiques. Dans une bonne partie des pays en développement, l'eau est gratuite ou fortement subventionnée. Cela est historique puisque beaucoup de gens vivant en ville ont encore connu une situation où les femmes allaient chercher l'eau à la rivière. Le FMI a évidemment renversé tout cela; il a supprimé les subventions et privatisé l'eau. Si l'eau n'arrive plus dans les quartiers pauvres, ce n'est pas une question de gestion, c'est une question politique.»

Savoir-faire et savoir apprendre

L'expérience des services communaux n'est peut-être pas partout aussi pointue que nous le prétendions. Il faut l'admettre: la certitude que les coûts sont couverts par les prix est confortable comme un oreiller et prépare mal à une intervention sur le marché mondial dans un affrontement concurrentiel.

Mais cette impréparation est une raison supplémentaire pour s'engager hors des frontières, hors des monopoles, non pas pour faire des affaires à l'extérieur, mais dans un but coopératif, pour exporter le service public. L'obligation d'être compétitif ne peut qu'être bénéfique, en haussant et élargissant le niveau de compétence. Le service public extérieur s'en trouverait renforcé.

La création par les communes suisses d'une coopérative capable d'intervenir sur le marché mondial de l'eau comme consultant, analyste, expert, aurait une portée symbolique et pratique. *ag*

Armée

A petits pas dans le siècle

Les isolationnistes sont en colère. La réorganisation de l'armée, annoncée jeudi dernier, court-circuiterait la réforme «XXI» à peine entamée, au mépris de la volonté populaire exprimée en mai 2003. Leur colère est compréhensible. En effet, deux des mesures à concrétiser d'ici 2011 heurtent de front leur conception rétrograde de la défense nationale: la réduction drastique des effectifs chargés de la défense du territoire - de neuf brigades de combat à une seule, soit 18 500 hommes et femmes - et le renforcement du contingent de maintien de la paix à l'étranger.

En réalité, les nostalgiques de l'armée de papa mènent un combat d'arrière-garde qu'ils ont déjà perdu il y a deux ans. Car le projet «Armée XXI» n'a jamais été conçu comme un modèle coulé dans le bronze, mais comme un

cadre destiné à évoluer en fonction de la nature et de l'importance des menaces. Les mesures présentées aujourd'hui - retour du fantassin affecté aux tâches de sûreté intérieure, troupe de combat réduite et valorisation des missions à l'étranger - prennent en compte cette évolution. De fait, le contexte international aurait justifié qu'elles soient introduites en 2003 déjà. Mais le choc aurait été politiquement trop violent et le risque que capote «Armée XXI» trop grand. Aujourd'hui les difficultés financières viennent à point nommé pour justifier ces adaptations.

L'institution militaire, au-delà de sa stricte fonction de défense, constitue l'un des piliers identitaires du pays. Un pilier qu'il n'est pas facile de mouvoir. Ce n'est donc pas un hasard si le nouveau train de réformes ne touche ni

aux effectifs globaux - seul change leur répartition entre les missions - ni à l'obligation de servir. Pourtant le débat est loin d'être clos. La mission de soutien aux autorités civiles en cas de catastrophes et de menaces contre la sécurité intérieure pallie l'absence d'une police fédérale et les insuffisances de la protection civile; elle justifie le maintien de l'obligation de servir qui produit des soldats dont on ne sait que faire pour la défense du territoire. Reste également posée la question de la défense en solitaire, au milieu d'un continent qui ne nous est pas hostile et qui progressivement construit une défense commune. Enfin la part de la Suisse aux opérations de maintien de la paix reste encore bien modeste, au vu des avantages que nous retirerions d'un monde moins conflictuel. *jd*